

ARRÊTÉ N° 3 / 2015

**Objet** : arrêté portant habilitation de monsieur Yann DEHLINGER

Le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du conseil communautaire n°1/15-2004 du 17 février 2004 portant transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du conseil communautaire n°3-66/2014 du 15 avril 2014 donnant délégation de pouvoirs à monsieur le Président,

VU le contrat de travail en date du 16 juin 2014 portant recrutement de monsieur Yann Dehlinger en qualité de responsable d'unités de traitement à la communauté d'agglomération de l'Albigeois, à compter du 10 juin 2014,

VU le code général des collectivités territoriales, article L.2224-8,

VU le code de la santé publique, article L.1312-1,

VU le code de la santé publique, article L.1337-2,

VU le règlement d'assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois du 2 juillet 2013,

ATTENDU que l'intéressé est chargé de faire appliquer la législation en matière de rejets aux réseaux d'assainissement collectif, prévue au code de la santé publique dans ses articles précédemment cités,

CONSIDERANT qu'il convient donc de demander l'assermentation de l'intéressé auprès du tribunal de grande instance d'Albi,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Monsieur Yann DEHLINGER, né le 11 mai 1974 à Sarreguemines, responsable d'unités de traitement, est habilité à relever les infractions au code de la santé publique.

Son assermentation article L.1312-1 du code de la santé publique lui permettra de rechercher et de constater les infractions :

- aux dispositions visées à l'article L1337-2 du même code,
- au règlement d'assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois du 2 juillet 2013,

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**Article 2 :** Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera adressée à monsieur le Préfet du Tarn.

Saint-Juéry, le 16 JAN. 2015

Philippe BONNECARRÈRE

